

Rappel des obligations réglementaires de la part du Ministère de la culture et de la communication du Québec (MCC) :

- 1- Contribuer à diversifier l'offre d'information locale et régionale au Québec
- 2- Favoriser la participation de la communauté aux activités des médias communautaires

Objectifs et indicateurs du plan d'action-reddition de comptes du MCC (2020-2023)

Information locale et régionale

- 1- 8 parutions de 12 pages à 9500 exemplaires.
- 2- 60 % de contenu local-régional.
- 3- Production de parutions ayant chacune un calendrier communautaire et un article culturel local.

Programmation originale

- 4- 85 % de contenu rédactionnel original
- 5- Présence d'un minimum de 2 chroniqueurs bénévoles présentant du contenu rédactionnel original sur des thématiques spécifiques et sur des enjeux locaux.

Enracinement dans la collectivité et la vie associative

- 6- Maintien d'une équipe de rédaction composée d'au moins six membres.
- 7- Favoriser la collaboration des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement Mont-Bellevue de la ville Sherbrooke dans la production et la diffusion du journal : avoir une cinquantaine de collaboratrices et de collaborateurs à la production et à la diffusion du journal.
- 8- Favoriser la collaboration des organismes de la ville Sherbrooke dans la production et la diffusion du journal, entre autres en alimentant nos calendriers communautaires et culturels : avoir une cinquantaine d'organismes collaborant à la production et à la diffusion du journal.

Administration démocratique et autonome

- 9- Assurer une administration démocratique par la réalisation d'une assemblée générale annuelle.
- 10- Assurer une administration démocratique par le maintien d'un conseil d'administration compétent : élection d'un conseil d'administration composé d'au moins six membres. Minimum de huit réunions du conseil d'administration.

Autres activités

- 11- Intervenir lors d'activités organisées par des organismes communautaires ou autres pour sensibiliser les groupes ou les personnes à la presse communautaire (participer aux AGA de l'AMECQ et de la TROVEPE).
- 12- Alimentation de notre site web (80 articles). Maintien de nos bulletins web à chaque parution: aux collaborateurs et aux collaboratrices ; aux organismes ; aux lecteurs.
- 13- Augmentation de 10 % par année des « j'aimeux » de notre page Facebook.